



Diminution du salaire mensuel brut

Par **AYLLON**, le **07/11/2008** à **12:04**

Bonjour,
Je suis fonctionnaire de l'Etat au Ministère de l'Écologie depuis 1976 sur le statut d'adjoint administratif principal 2ème catégorie.
Depuis mon arrivée dans un nouveau poste (instructrice en urbanisme) à la DDE de l'Allier sur le site de Vichy, je vis du harcèlement moral et de la discrimination professionnelle. Cette situation m'a contrainte à être en arrêt de travail pendant 6 mois. Puis j'ai essayé de reprendre mon activité professionnelle le 6/10/2008, mais leur attitude n'a pas changé. De ce fait, je suis obligée d'être à nouveau en arrêt de travail depuis le 13 octobre 2008.
A cet effet, jusqu'à présent, mon salaire brut mensuel n'avait pas baissé. Mais je me rends compte que depuis le mois d'août 2008, il a diminué de 200 euros par mois.
Je suis payée 1/2 traitement par mon administration et ma mutuelle avec ma prévoyance me fait le complément.
Ma question : Merci de bien vouloir me donner la raison pour laquelle, mon salaire brut mensuel diminue, alors que celui-ci en principe ne change pas par rapport au grade du fonctionnaire, de son échelon ainsi que de son indice.

Par **avocat droit public**, le **10/11/2008** à **15:52**

Je ne vois pas très bien comment cela est possible.
Est-ce véritablement votre traitement brut qui a diminué ou d'autres éléments de votre rémunération (primes, indemnité de résidence etc...) ?
Eric HALPERN
Avocat à la Cour
<http://www.cabinet-halpern.com>

Par **AYLLON**, le **10/11/2008** à **18:30**

Cher Maître,
Je vous remercie pour votre réponse. Hélas, je ne me trompe pas sur mon

salaire brut mensuel. Il était en juillet de 1727,08 euros, en août de 1554,36 euros, idem en septembre 2008 et de 1645,64 euros en octobre rnAprès une nouvelle vérification, ce sont bien ces chiffres là qui apparaissent dans la colonne "traitement brut mensuel". Toutefois, dans le traitement net mensuel, je ne suis pas lésée. Cependant pour ma retraite et mes points de pension, c'est mon salaire brut mensuel qui est pris en compte. Après votre nouvel avis, j'envisage d'envoyer un courrier à la DDE 03 pour demander des explications.rnMerci à vous pour votre aidernrnNoëlle AYLLONrn13 rue de Montplaisantrn03300 CUSSETrnnoelle.ayllon@free.fr